

On s'abonne au bureau de la rédaction au Souverain-Pont, n° 320; chez les dames MAROIX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOY, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

*Londres, le 11 juin.* — Un Journal de New York, du 5 mai porte ce qui suit: Il y a eu hier une réunion à l'hôtel-de-ville pour aviser aux moyens d'aider M. Jefferson à sortir de la position embarrassante et malheureuse où il se trouve. L'assemblée se composait des principaux membres de l'état et des citoyens les plus opulents de cette cité, sans aucune acception de parti. Il a été présenté plusieurs résolutions tendantes à nommer un comité de vingt quatre citoyens chargés de recevoir les souscriptions des habitants de New York, établir des sous-comités dans tous les états de l'Union, et enfin de prendre les mesures les plus propres pour assurer à l'auteur de la déclaration de l'indépendance une existence tranquille pour la fin de sa carrière. Ces résolutions ont été adoptées.

— M. Dick, candidat pour le bourg de Maldon, dans le comté d'Essex, a fait transporter à ses frais au chef-lieu d'élection, dans un paquebot à vapeur nommé *la Venus*, tous les électeurs qui ont promis de voter pour lui, au nombre de 150. Le collège électoral s'est embarqué pour la Tamise avec une troupe de musiciens et de cuisiniers, et une grande provision de comestibles, au moyen desquels le voyage s'est passé très-joyeusement.

### FRANCE.

*Paris, le 13 juin.* — On a appris à Vienne, par un courrier extraordinaire, la nouvelle que la réponse du divan avait été reçue par l'empereur Nicolas avec la satisfaction la plus complète.

— En conséquence de l'arrêt rendu par la cour des pairs, Mgr le chancelier a désigné les membres qui doivent procéder avec lui au supplément d'instruction sur l'affaire des comptes Ouvrard. Ce sont MM. le marquis de Pastoret et le comte Portalis. Mgr le chancelier leur a adjoint deux autres membres: MM. le comte Simon et le général comte Béliard. L'instruction commencera immédiatement; on dit que si elle ne se prolonge pas trop avant dans l'été, la cour ne se séparera pas avant d'avoir prononcé dans cette affaire.

— Chaque jour de nouveaux faits démontrent la nécessité de l'établissement de relations officielles avec les nouveaux états de l'Amérique. Les chambres de commerce de Bordeaux, du Havre et de Marseille viennent d'exposer au gouvernement combien le commerce avait souffert de l'état provisoire dans lequel on cherche à se maintenir par condescendance pour l'Espagne. Nous-mêmes nous avons exposé, il y a deux jours, ce que ces tergiversations nous avaient valu de la part de la Colombie, ce qu'elles avaient failli nous coûter au Mexique. Les nouvelles que nous recevons de Buenos-Ayres (du 13 mars) montrent que l'insouciance avec laquelle le ministère accueille toutes les réclamations ne compromet pas seulement les intérêts commerciaux, mais qu'il met en danger la liberté personnelle des Français qui ont été porter leur industrie dans ces contrées.

Les étrangers, écrit on de Buenos Ayres, sont parfois l'objet de vexations individuelles, au sujet de la presse qui se fait de tems à autre pour le recrutement des équipages de la marine de l'état; et ce sont les français particulièrement qui en souffrent, vu l'absence de protection et de se réclamer de qui que ce soit... Les Américains au contraire, les Anglais, les Hollandais, enfin les citoyens de toutes les nations représentées par un chargé d'affaires, ambassadeur ou consul, sont parfaitement respectés, ou si parfois l'un d'eux devient l'objet d'une méprise, il suffit de sa *cartouche* pour le laisser passer son chemin. Dernièrement il y a eu ici le *Faune*, brick de guerre français: de malheureuses victimes ont imploré la protection du commandant; mais elle n'est pas venue, et le *Faune* est reparti...

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 12 juin.

On reprend la délibération sur le budget des recettes; différentes réductions sont proposées.

M. de Villele les combat toutes en général en faisant observer qu'il y aurait peu de prudence à toucher aux contributions indirectes au moment où l'on va établir un dégrèvement sur les contributions directes de 19 millions, 187,336 fr.; il promet que l'année prochaine le ministère présentera à cet égard toutes les améliorations dont l'expérience aura montré la nécessité.

M. Bonnet de Lescurre expose les motifs de l'amendement suivant: « Il sera accordé sur les seize centimes de la contribution foncière qui sont sans affectation spéciale une réduction de douze centimes montant à dix neuf millions cent quatre vingt sept mille trois cent trente six fr. »

L'honorable membre a proposé cet amendement, parce que le projet de dégrèvement lui semble favoriser la capitale plus que les provinces, les villes plus que les campagnes, les riches plus que les pauvres.

M. de Lastours lit un discours en faveur de la proposition du gouvernement. Il souhaiterait que toutes les contributions foncières fussent supprimées et remplacées par des droits sur la consommation.

M. Sebastiani: Après avoir largement pourvu à tous les services, après avoir écarté toute idée impertinente d'économie, le ministre a cependant obtenu un excédant de recette, et il vous propose un dégrèvement.

Ne s'élève-t-il pas une question constitutionnelle à côté de la question du dégrèvement?... (Bruit). Ne craignez pas que je renouvelle ici une discussion approfondie, épuisée en 1821, et par M. Darrien, dont elle rappelle le caractère honorable, et par le général Foy, d'éloquente et patriotique mémoire, et par M. Saint-Aulaire, qui joint tant de grâce à tant d'éloquence.

Dans cette discussion, il a été dit que le droit d'éligibilité reposait sur l'impôt; or, le système de dégrèvement proposé tend manifestement à diminuer le nombre des électeurs. (Bruit; interruption.) Si les souhaits de M. de Lastours se réalisaient; il n'y aurait plus ni électeurs, ni éligibles, et les droits politiques seraient perdus pour les Français. (Bruit.)

Nous avons la septennalité, dites-vous; mais à côté s'élève un droit de la couronne, le droit de dissolution, aussi précieux que celui que vous avez acquis par la septennalité.

En diminuant les électeurs vous affaiblissez le gouvernement; on insulte au bon sens de la nation... (Vifs murmures.) Vous violez ses institutions... (Bruit; interruption.)

J'espère que le gouvernement tâchera de rassurer la France sur les attaques qu'elle redoute contre son système électoral. Le ministère ne me rassure que médiocrement; ses doctrines constitutionnelles ne sont rien moins qu'orthodoxes; je suis convaincu qu'il suit un système erroné, tant dans sa politique intérieure que dans sa politique extérieure. (Bruit.)

L'amendement de M. Bonnet de Lescurre est combattu par M. de Villele. Mis aux voix il est rejeté.

La séance est levée et la délibération est continuée à demain.

*Cours de la bourse du 13 juin.* — Rentes 5 p. 100, jouiss. du 22 sept. 1825, 97 fr. 85 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 65 30 c. Actions de la banque, 2060 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 48. Emprunt d'Haiti, 720 fr. Tin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures et demie. Trois pour cent. A 3 heures, 00 fr. 00.

### GRÈCE.

*Trieste, le 2 juin.* — Des lettres de Corfou, du 25 mai, annoncent que Tripolitza se serait rendue à Colocotroni, le 13 du même mois. Ibrahim-pacha aurait détaché une partie de ses troupes affaiblies par le siège de Missolonghi, pour aller au secours de cette place; mais en apprenant à Calavritta la chute de la forteresse, ce corps serait revenu à Patras. Ces événements, s'ils se confirment, seraient les preuves les plus évidentes de la faiblesse actuelle d'Ibrahim-Pacha.

— Une lettre de Corfou affirme que les Turcs, vainqueurs de Missolonghi, ont ouvert le tombeau de Marcos Botzaris, ce Léonidas moderne. C'était sans doute pour y prendre une tête de plus.

### PAYS-BAS.

*Luxembourg, le 11 juin.* — En vertu d'un arrêté pris, le 5 mai dernier, par la confédération germanique à Francfort, et d'accord avec M. le comte de Grune, envoyé de S. M. le roi des Pays-Bas, près ladite confédération, le matériel de la forteresse fédérative de Luxembourg, qui avait été jusqu'à présent sous la surveillance des officiers dudit gouvernement, devait être remis aux commissaires de la diète susdite: et cette remise a définitivement eu lieu le 10 de ce mois. M. le colonel du Moulin, commandant d'armes de la forteresse, et le capitaine Arnold, directeur d'artillerie de la place, nommés commissaires par la confédération germanique, d'un côté, et M. le général-major de Goedecke, commissaire spécial de S. M. le roi des Pays-Bas, de l'autre, passèrent l'acte de la remise, et toutes les pièces y relatives furent échangées en due forme.

Le même jour, M. le colonel du Moulin, commandant de la forteresse, en étant chargé par son souverain, le roi de Prusse, remit à M. le général-major de Goedecke, la décoration de l'aigle rouge de 3<sup>e</sup> classe, accompagnée d'une lettre très-gracieuse de la part de S. M. prussienne. (Courrier des Pays-Bas.)

Note de S. Exc. M. le baron de Verstolck de Soelen, ect.

Voir le n° d'hier.

Le roi a pris connaissance des lignes qui viennent d'être citées, avec autant d'étonnement que de regrets.

Profondément affecté de les voir émanées d'un cabinet dont la politique s'est trouvée si habituellement en harmonie avec celle de l'ancienne république et du royaume actuel, S. M. vient d'enjoindre très expressément au gouv. de protester contre une assertion à la fois dérogoire à la dignité de sa couronne et à l'indépendance des anciennes provinces unies des Pays-Bas, et opposée au droit des gens et public de l'Europe, au cours des événements et aux traités, ainsi qu'au principe de la légitimité, dans son application aux dynasties et aux états, base fondamentale de la reconstruction en 1813, 1814 et 1815 du système politique européen. En même tems, le roi l'a chargé de s'abstenir de prendre part à des discussions où l'on chercherait à établir que la souveraineté de l'ancienne république des provinces unies

des Pays-Bas soit passée, ne fût-ce que momentanément, à une puissance étrangère.

En s'acquittant par la présente des ordres de son auguste souverain, le sousigné a celui de motiver sa protestation par l'exposé suivant :

Bien avant le congrès de Westphalie, la république, sous les auspices des princes de la maison d'Orange, avait conquis son indépendance et contracté des relations avec les puissances étrangères. La paix de Munster fit reconnaître la liberté par l'ancien souverain du pays. Lorsqu'en 1795 les armées françaises eurent envahi son territoire, un traité conclu avec la France garantit sa souveraineté. En février 1810, le ministère hollandais veilla au maintien de l'intégrité du royaume au moyen d'une protestation formelle, dirigée contre la marche de l'armée française envoyée à cette époque pour s'y établir.

L'abdication du chef du gouvernement hollandais survenue peu de mois après, réserva expressément la souveraineté de la Hollande, dont l'exercice se trouva bientôt suspendu de fait par la réunion du royaume à la France. Mais cette réunion, unique résultat d'un décret impérial, et non basée sur quelque traité entre les deux états, ne put compromettre les droits de la Hollande, qui, en éprouvant les funestes effets de la prépondérance de l'empire français, partagea le sort de toutes les puissances du continent. La bataille de Leipzig fraya aux armées alliées la route des pays situés entre l'Elbe et les frontières des anciennes Provinces-Unies. A peine quelques éclaireurs s'étaient-ils montrés sur l'Yssel, que déjà les Hollandais reprirent l'exercice de leur indépendance. Le mouvement qui amena ce résultat, éclata en premier lieu à Amsterdam, et peu d'heures après à La Haye, en présence de la garnison française.

Vainement la Hollande avait en 1810 cherché de ses regards inquiets une puissance quelconque unissant les moyens à la volonté, pour prévenir sa réunion à la France. En 1813, les armées alliées, à mesure qu'elles s'avancèrent dans les Pays-Bas, y retrouvèrent un peuple libre. Le siège ou le blocus de plusieurs places fortes, qui, comme en Allemagne et ailleurs, restaient encore au pouvoir de l'ennemi, tomba en partage aux forces nationales. Loin de méconnaître la part qu'a eue la valeur des armées étrangères à réduire les autres, aux yeux des Hollandais comme à ceux de l'univers, les titres que la magnanimité et la persévérance des augustes souverains alliés ont acquis à la délivrance de l'Europe, se trouvent trop profondément gravés dans les fastes des années 1813 et 1814, pour avoir besoin d'être établis au préjudice d'un état indépendant. L'histoire impartiale, en les déclarant imprescriptibles, ajoutera que par les vicissitudes des circonstances, la Hollande se trouva placée en automne 1813 dans la même catégorie que l'Allemagne-Orientale et l'Italie à l'issue de la campagne de Russie en 1812, et que sa position géographique l'empêcha seule de se joindre à une époque antérieure à une coalition qui s'était formée au côté opposé de l'Europe, et à laquelle, nonobstant le cours rapide des événements, il fallut quelques mois pour pouvoir se mettre en rapport avec les provinces unies des Pays-Bas. Elle dira que l'occupation de ces provinces, si elles eussent pris le parti de la France, et usé de leurs moyens de résistance, n'eût pu s'effectuer pendant l'hiver de 1813 à 1814; que la défense de la Hollande eût très essentiellement influé sur l'issue de la guerre; qu'au contraire le soulèvement des provinces unies ouvrit aux armées alliées en automne 1813 l'accès de la Hollande et de la Belgique dans un moment où, ainsi qu'il conste des rapports des émissaires envoyés par les Hollandais aux commandans alliés, ceux-ci n'étaient encore nullement déterminés à y pénétrer, et que s'il pouvait encore rester quelque doute sur la balance des services rendus et reçus lors de l'ébranlement général des nations en 1813 et 1814, certes les Pays-Bas allèrent bien au delà de leurs obligations dans la campagne de 1815, qui ne fut que le complément de celles de 1813 et 1814, lorsqu'en sens inverse des événements de 1813, ils formèrent l'avant-garde de l'Europe, et par le nombre de troupes mises en campagne, par leurs foyers devenus le théâtre de la guerre, par les vivres fournis sans rétribution à la majeure partie des armées alliées combattant sur leur sol, par l'organisation des hôpitaux, et avant tout par le sang versé de l'héritier présomptif du trône et de leurs citoyens, contribuèrent, en raison de leur population et de leurs moyens, plus qu'aucun autre état, et même en rejetant cette mesure, autant que tout autre peuple, au salut et à la délivrance de l'Europe.

(La suite à un prochain numéro.)

Bruxelles, le 15 juin. — Au commencement de cette année, plusieurs enfans de 10 à 14 ans furent traduits devant le tribunal correctionnel comme prévenus de vols dans diverses boutiques; les uns furent acquittés, d'autres condamnés à des peines légères, et celui qui passait pour le chef de la troupe condamné à trois mois d'emprisonnement. Ce dernier, âgé de 12 ans, surnommé le capitaine, a été de nouveau condamné hier matin par le tribunal correctionnel à six mois d'emprisonnement et aux frais, pour le vol d'un tiroir, contenant de l'argent, commis récemment par lui chez un boutiquier.

LIÈGE, LE 16 JUIN.

Le prince d'Orange est en ce moment au château de Tervueren.

— Les journaux anglais rapportent que les habitans de Londres se divertissent des airs de grand seigneur que prend l'ambassadeur du Brésil, le baron Itabayana, avec les membres de la diplomatie américaine. S. Exc., adoptant la mode européenne des dîners diplomatiques, a informé le monde, par la voie des journaux, que les ministres de la Grande-Bretagne et tous les ambassadeurs et ministres européens résidant à la cour de Londres, s'étaient assis au banquet de l'envoyé de S. M. brésilienne. En effet, on n'y avait vu que des convives de qualité : c'étaient le prince d'Esterhazy, le prince de Polignac, le comte de Palmella, le comte Falk, des marquis, des barons, etc. Quant à la diplomatie bourgeoise du nouveau monde, elle n'y était pas représentée; l'ambassadeur des Etats-Unis avait paru trop roturier pour prendre place parmi tant d'excellences de la vieille roche. Mercredi dernier, nouvelle fête offerte par M. le baron Itabayana aux secrétaires de toutes les légations européennes; même exclusion donnée aux représentans de l'hémisphère occidental.

On se demande si S. M. brésilienne, qui tient encore à la sainte-alliance par les femmes, veut désavouer aux yeux de l'Europe sa famille américaine, et rougir de s'être encanaillée. La conduite de son ambassadeur peut cependant s'expliquer autrement. La république de Buenos-Ayres s'est permis de battre les troupes et l'escadre impériales; Colombie a pris le parti de Buenos-Ayres, et les Etats-Unis n'ont pas voulu reconnaître le blocus d'une ligne de côtes qui embrasse plus de 20 degrés de latitude, effectué par un brick de 18 canons. En voilà bien assez

pour motiver le peu de courtoisie de S. Exc. envers la diplomatie américaine.

— Une énorme pièce de canon, sortie de l'arsenal de Delft, chargée sur un fardier attelé de 8 chevaux, et traînée en outre par une cinquantaine de canonniers, a été transportée le 13 de ce mois, de La Haye à Scheveningen. On s'en servira en cas de naufrage de bâtimens, pour lancer par dessus les navires échoués des bombes auxquelles seront attachées des cordes, au moyen desquelles les naufragés pourront se tirer eux-mêmes à terre.

(Journal de la Belgique.)

— Nous empruntons à la *Revue encyclopédique* cet aperçu sur l'état de l'instruction primaire en Prusse.

Il existe dans toute l'étendue de la monarchie prussienne 20,085 écoles élémentaires pour le peuple, dont 2,462 dans les villes, et 17,623 dans les campagnes; 21,885 régens ou maîtres sont attachés à ces écoles : sur ce nombre, 15,795 sont protestans, et 6,090 catholiques. La somme employée chaque année par le gouvernement, pour l'entretien des écoles s'élève à environ 9,400,000 francs. Le taux moyen du traitement annuel de ces maîtres est, pour les villes, de 850 francs, et pour les campagnes de 350. Mais il y a des provinces où il ne sont pas aussi bien traités, et où, sans y comprendre le logement, le chauffage et divers objets fournis en nature, un régent de campagne ne reçoit guère que 120 à 160 francs par an. Ainsi, malgré le zèle du gouvernement prussien pour l'amélioration des écoles primaires, il lui reste encore beaucoup à faire sous ce rapport.

MŒURS ANGLAISES. — Elections.

Les dernières nouvelles d'Angleterre font espérer que malgré tous les efforts de M. Polhill et de ses partisans, le résultat du Poll (scrutin public), dans le bourg de Southwark, sera favorable à sir Robert Wilson, et que cet illustre défenseur de toutes les libertés, fera encore entendre en leur faveur sa voix généreuse dans le parlement. Le respect qu'inspire son caractère, la considération que lui a mérité sa conduite politique, enfin sa grande popularité remplacent, pour capter les suffrages des électeurs, les autres moyens que la modicité de sa fortune lui interdirait, si d'ailleurs ses principes ne les repoussaient, mais que ses riches concurrents peuvent mettre en usage. Sir Robert Wilson ne néglige pas cependant, aucune des démarches que peut se permettre un homme d'honneur, pour être réélu député. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une lettre adressée à un journal français. Ce spectacle peut avoir pour nous quelque chose d'étrange; mais au-delà du détroit il n'a rien que de naturel et d'ordinaire. Nous avons rapporté l'autre jour que sir Samuel Romilly a peut-être été le seul homme en Angleterre qui ait été porté au parlement sans être obligé de se soumettre à ces démarches, à ces sollicitations empressées auprès des électeurs.

Je vous ai déjà dit ce que c'est qu'un *canvass* : eh ! bien ! hier, « Outre un *canvass* de douze heures, il a fallu que sir Robert haranguât cinq comités et une réunion en plein air. J'ai assisté à cette dernière, et voici comme elle s'est passée. Une foule considérable s'était rassemblée sous les fenêtres de Dover-Castle, attirée par la marche d'une corporation d'ouvriers, qui, bannières déployées et au son de la musique, allait célébrer l'anniversaire de sa fondation. Tout-à-coup sir Robert paraît, son habit, comme d'ordinaire, boutoné jusqu'à la cravatte. Il est entouré, pressé, porté en triomphe. De la fenêtre de l'auberge, son collègue, M. Calvert, candidat comme lui, et comme lui papiste, adresse quelques mots au peuple. Enfin, sir Robert, qui, pendant ce temps, était parvenu à monter sur l'impériale de sa voiture, réclame à son tour l'attention. Vous connaissez sir Robert Wilson : c'est un homme d'une taille élevée, d'une admirable simplicité, d'une figure pleine de franchise et d'expression. Voyez-le donc debout sur cette tribune improvisée. Voyez-tous les regards se tourner vers lui, et tâchez de concevoir l'effet de cette scène. Après avoir parlé liberté, lois civiles, réforme, il a enfin abordé la question épineuse, celle des catholiques. Plus dévoué à la cause de la tolérance religieuse qu'à celle de sa propre élection, il avait résolu de ne rien éluder. Hautement, donc, il a déclaré que, selon lui, tout homme était maître d'adorer Dieu comme il lui convenait, et que la croyance ne devait entrer pour rien dans les droits politiques. Cette partie de son discours a excité un peu d'étonnement et de froideur : on se regardait, on se consultait, on ne savait comment prendre une telle profession de principes. Quelques *hear*, *hear*, (écoutez, écoutez), avaient remplacé les bravos; cependant aucune huée ne s'est fait entendre, et quand sir Robert a cessé de parler, trois bruyans *houras* l'ont salué. « Je sais bien, nous a-t-il dit ensuite, que par de légères concessions aux anti-catholiques, ou même en esquivant la difficulté, j'assurerais mon élection; mais à quoi serait bonne ma popularité, si je ne m'en servais pour éclairer le peuple ! »

Une assemblée de ce genre eût paru à Paris le prélude d'une nouvelle révolution : la foule ici s'est dispersée tranquillement sans que l'on aperçût la baguette d'un constable, et sir Robert a continué son *canvass*. Pendant une heure et demie environ il m'a permis de l'accompagner, et peut-être est-ce la partie la plus curieuse de l'élection. Nous entrions dans chaque maison, dans chaque boutique : là, ôtant son chapeau et s'adressant à l'honorable électeur, « J'espère, lui disait sir Robert, que ma conduite dans le parlement m'a mérité votre suffrage et que vous serez assez bon pour me le donner. » Les uns répondaient *oui*, en y ajoutant un compliment; d'autres hésitaient, et il fallait quelques phrases pour les y déterminer. « J'avoue, a dit l'un d'eux (cordonnier, je crois) que ce bill catholique ne me plaît pas. — Mais au moins vous aimez le pain à bon marché ? — Sans doute. — Eh bien, M. Polhill vous le fera payer cher. »

Nous avons aussi éprouvé quelques refus, en petit nombre, mais francs et décidés : alors un salut poli remplaçait le serrement de main affectueux, qui, dans le cas contraire, scellait la promesse. La différence d'opinion était, comme de raison, le motif allégué : un accordier pourtant est convenu que s'il votait pour M. Polhill, ce n'était pas par principe, mais par intérêt. « Un ami, a-t-il dit, me l'a recommandé, » et il n'est pas sorti de là : M. Polhill est riche, et sir Robert sans fortune. Souvent l'électeur était absent : alors on demandait à sa femme si elle connaissait l'opinion de son mari ; on la priait de s'intéresser au candidat du peuple ; et on laissait une carte de visite avec ces mots : *Sir Robert Wilson for the cause of reform and liberty* (Sir Robert Wilson pour la cause de la réforme et de la liberté). Ce qui pendant cette tournée a surtout frappé, c'est dans tous ces artisans un sentiment profond de leurs droits et de la haute fonction qu'ils exercent ; presque tous écoutent la petite supplique du candidat avec un air sérieux et réservé. Qu'ils aient ou non pris leur résolution, ils se garderaient bien de l'interrompre ; on voit qu'ils jouissent de l'hommage qu'on leur rend, et qu'ils veulent en jouir jusqu'au bout. Puis, avec dignité, et comme un ministre qui accorde une grâce, *Well, sir, you shall have it* (bien, Monsieur, vous aurez cela). Ce jour les grandit à leurs propres yeux. Quelque fatiguant que puisse être un tel usage pour le candidat, je regretterais de le voir supprimer : il crée entre les constituans et les constitués des rapports personnels, il habitue à énoncer ses opinions avec fermeté et avec décence ; il donne enfin aux électeurs une importance qui tourne au profit des élections. Il est d'ailleurs bon d'obliger de tems en tems cette fière aristocratie de l'Angleterre à se courber devant les classes inférieures. Ce n'est pas trop de lui faire sentir une fois tous les sept ans qu'elle n'existe que par elles ; c'est un contrepoids à l'effrayante inégalité qui pèse sur le pays.

REVUE POLITIQUE.

Après avoir concentré ses regards sur l'Amérique du Sud aussi long-tems que la lutte des colonies contre leurs métropoles n'était pas terminée, l'observateur les ramène aujourd'hui vers l'Europe. Le sort du Nouveau-Monde ne saurait plus exciter d'inquiétude ; et si l'on aspire à voir la diplomatie d'ancien reconnaître l'ordre de choses irrévocablement établi au delà de l'Atlantique ; à cet égard, l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis, celui de la France envers Haiti, c'est uniquement dans l'intérêt de principes dont la sanction réagira jusqu'à certain point sur le droit public de l'Europe. Déjà, au reste, l'on peut apercevoir l'époque où les répugnances et les scrupules, à moitié vaincus, de l'ancienne monarchie s'évanouiront entièrement en présence des intérêts du commerce et de l'industrie, auxquels les intérêts des gouvernemens européens sont si intimement liés.

L'Espagne et le Portugal sont, à des degrés et sous des rapports différens, dans une situation précaire. Le tems viendra bientôt résoudre les problèmes qui s'y rattachent.

Si l'on jette les yeux sur le nord et le centre de l'Europe, on se convaincra aisément que c'est là que s'agitent aujourd'hui les questions les plus importantes de la politique générale. Une nation, que l'on croyait frappée d'une léthargie profonde, résultat ordinaire du despotisme, la Hongrie vient de prendre un rang honorable parmi les peuples qui réclament leurs droits. En vain, pour étouffer jusqu'au germe des sentimens qui font naître de semblables réclamations, la cour de Vienne a-t-elle converti de ses bataillons le royaume des Deux-Siciles ; en vain a-t-elle frappé de proscription l'élite de l'aristocratie italienne et tient-elle sous un sceptre de fer la patrie de Beccaria et de Filangieri ; vainement encore, redoutant l'influence de l'émancipation de la Grèce sur le peuple généreux qu'elle tient asservi, la couronne apostolique a-t-elle, au mépris de ses intérêts maritimes et de l'indépendance de l'Adriatique, resserré son alliance avec le Croissant ; c'est au moment même où elle se berçait de son rêve favori : celui d'étendre à toutes les parties de son vaste empire la somnifère influence qu'elle exerce sur ses états héréditaires, qu'une tribune, placée presque aux portes de Vienne, et trop long-tems muette, retentit des plus mâles accents. Avec le retour des anciennes garanties : le vote libre des impôts, la responsabilité des agens du pouvoir, la liberté individuelle, la tenue régulière des états généraux, la diète de Presbourg demande la publicité des séances parlementaires et la liberté de la presse comme la seule sanction de toutes les autres garanties. Le désappointement est cruel. Il a fallu toutefois le subir avec résignation : dangereuse serait la résistance aux vœux de la nation loyale et fière qui conjura à elle seule les efforts de l'Europe réunie contre Marie-Thérèse. Bizarre contraste ! pendant que le conseil aulique conspire l'asservissement de la Grèce, que la force armée baillonne l'Italie, un nouveau 1789 surgit à douze lieues de Vienne, et force est bien à la légitimité de pactiser avec lui. C'est à Naples et à Athènes qu'on voulait étendre le foyer. Le voilà allumé près de la capitale.

Nous avons vu, dans les feuilles du mois passé, que la diète de Presbourg persiste avec autant de mesure que de fermeté dans ses premières réclamations.

L'empereur, on doit le dire, a montré dans ses rescrits une franchise royale. Il est vrai que, par sa première protestation, la diète n'avait pas spécialement insisté sur la publicité des séances parlementaires et sur la liberté de la presse. Il paraît qu'à cet égard la répugnance est grande. On va jusqu'à dire que la santé de François II en est profondément altérée. Il est pénible de voir un prince, dont on s'accorde à louer la modération, si mal éclairé sur ses véritables intérêts et sur ce qu'on de légitime et d'innocent les vœux de la nation hongroise. Honte et malheur à ceux qui abusent de sa confiance pour calomnier auprès de lui des institutions, sources de la prospérité des peuples et de la stabilité des trônes ! Que ce monarque, si cruellement abusé, ne jette t'il les yeux sur l'Angleterre et les Pays Bas !

Il est juste toutefois, en examinant la conduite de l'Autriche à l'égard de la Grèce, de reconnaître, avec M. de Pradt, que son attitude hostile est à la fois de sociabilité et de politique ; de sociabilité, par les considérations que nous venons d'exposer ; de politique, par la crainte que la Russie, si elle renonçait à sa neutralité, ne fût entraînée un jour à s'approprier la Grèce, ce qui livrerait, sans défense, à l'agression toujours imminente du cabinet de Pétersbourg, toute la frontière méridionale de l'Autriche. C'est déjà beaucoup, pour inquiéter celle-ci, de la suzeraineté du Czars sur la Moldavie et la Valachie, et de la facilité qu'il aura toujours à s'emparer, par un coup de main, de la Gallicie tout entière.

Sous ce rapport donc, mais sous ce rapport seul, les efforts du cabinet de Vienne pour empêcher l'intervention de la Russie peuvent s'expliquer en politique. Avec la disparition de la Turquie d'Europe et son aggrégation à l'empire Russe, l'indépendance de l'Autriche menacée, comme celle de toutes les puissances continentales, par la prépondérance confé-

rée au cabinet de Pétersbourg depuis les transactions de 1814 et de 1815, s'évanouirait entièrement.

Mais telles n'ont jamais été les vues des philhellènes, et il semble qu'à cet égard le vœu de la plupart des puissances soient depuis quelque tems d'accord avec eux : la Grèce, toute question de droit et d'humanité à part, doit être indépendante et libre, la Grèce ne doit être ni à l'Angleterre ni à la Russie. Elle doit, pour élever un boulevard contre la prépondérance continentale de l'une et mettre un frein à la suprématie maritime de l'autre, remplacer la Turquie en entier. Celle-ci, décrépite et nulle, qui n'en peut plus, doit disparaître de la carte européenne. Là est l'erreur de l'Autriche. Comment ne voit elle pas qu'il s'agit ici de la substitution d'un corps plein de force et de vie à un cadavre ? que la Grèce soit républicaine ou monarchique, c'est ce qui importe peu aux philhellènes pourvu qu'elle soit indépendante et libre. Là est le vœu des peuples, le cri de la justice et de l'humanité, les principes d'une saine politique, d'une politique commune à l'Europe, moins la Russie et surtout l'Angleterre. Pour concevoir que l'Autriche agisse en sens contraire, il faut nécessairement admettre que la question se complique, en ce qui la concerne, de l'épouvante que lui inspire tout ce qui ressemble à une insurrection. Pactiser avec les Grecs, c'est encourager dans les provinces italiennes le vœu, si malaisément comprimé, de l'indépendance. Mais alors pourquoi rendre hommage aux droits de la Hongrie ? Difficile et fâcheuse position !

Nous venons de dire que l'Angleterre et la Russie semblent seules intéressées à ce que la Grèce ne soit pas indépendante. Dans deux précédens articles, nous avons exposé les motifs de l'Angleterre et présenté nos conjectures sur les vues de son cabinet. Nous avons vu depuis notre opinion confirmée par un journal de l'opposition anglaise.

Peut-être se sera-t-on demandé comment, si la cour de Londres est contraire à l'émancipation de la Grèce, n'intervient-elle point pour la combattre et quelles considérations la retiennent ? A cela plusieurs réponses : L'Angleterre a condamné elle-même le principe de l'intervention à l'époque des congrès de Vérone et de Troppau. En foulant aux pieds ce principe, elle perdrait toute son influence morale dans la diplomatie. Une coopération active à la lutte attirerait sur elle les efforts de l'Europe, intéressée à reprimer plutôt qu'à laisser accroître la puissance de la Grande Bretagne dans le Levant. Un nouveau système continental, l'enlèvement du Hanovre, voilà d'autres considérations puissantes, et si ce n'est assez, la crainte de la réalisation d'un projet dont l'existence ne lui est pas inconnue : Une expédition contre sa puissance dans l'Inde. On sait que ce projet, formé par la France, l'Autriche et la Russie, a été trouvé, après la chute de Napoléon, dans le portefeuille de son ministre de la guerre. On peut en voir les détails dans l'ouvrage de Sir Robert Wilson sur la Russie, publié en 1817. Combien l'exécution n'en serait-elle pas plus facile aujourd'hui que la domination de l'Angleterre sur les bords de l'Indus et du Gange est plus que jamais chancelante, et qu'il s'y prépare peut-être une insurrection qui amènera, pour la métropole, les mêmes résultats que celle de Boston et de Philadelphie.

Quant au cabinet de Saint-Petersbourg, ceux qui pensent que la politique de Catherine y domine encore, ne mettent pas en question les vues de ce cabinet sur la Grèce. Nous pensons toute-fois que plusieurs choses doivent être remarquées : si Alexandre ou son successeur avaient hérité des projets de leur aïeule, pourquoi, pendant cinq années auraient ils été spectateurs impassibles d'une lutte à laquelle ils pouvaient prendre au moins une part occulte ? En second lieu, depuis la mort de Catherine, la Russie, qui, sous son règne, était presque uniquement continentale, est devenue aussi puissance maritime. Elle a multiplié ses ports sur l'océan septentrional et la mer blanche ; elle occupe l'Est du golfe de Bothnie et de la Baltique. Elle est maîtresse des bouches du Danube, de la Crimée et de toute la partie orientale de la Mer-Noire. Par son dernier traité avec la Perse, elle s'est assurée la navigation exclusive de la mer Caspienne.

Voilà, sous ce rapport, de quoi suffire long-tems à son ambition. Sa puissance, d'abord asiatique continentale, et matérielle, est devenue européenne, industrielle et commerciale ; la nation est entrée et marche rapidement dans les voies de la civilisation ; et en réagissant sur elle même par cette source de la prospérité des états, elle peut décupler, en peu d'années, une puissance à laquelle la conquête ajouterait beaucoup moins. Un seul exemple prouvera ce qu'elle peut attendre de cette direction toute nouvelle imprimée à sa politique. En 1794, l'emplacement occupé maintenant par Odessa ne contenait ni une maison ni même un habitant ; aujourd'hui on y voit plus de mille maisons bâties en pierre et plus de quarante mille habitans ; huit cents vaisseaux partent chaque année du port de cette ville.

On sent donc que tout est changé depuis Catherine. Les événemens qui ont suivi la mort d'Alexandre, l'ont prouvé de reste. La Russie n'a plus besoin d'être conquérante. Son territoire est déjà trop vaste et d'une administration trop compliquée. Mais si nous croyons qu'elle n'aspire plus à l'incorporation de la Grèce, nous sommes convaincus, d'un autre côté, qu'elle ne consentira jamais à y voir dominer l'influence britannique. Nous avons développé précédemment les motifs de sa constante opposition sur ce point : c'est de là, nous l'espérons, que viendra le salut des Grecs.

BOURSE D'ANVERS, du 15 juin. — EFFETS PUBLICS. — Les affaires restent bornées ; les certificats de Naples et les obligations espagnoles de Guebard ont éprouvé quelque demande.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été demandé à la cote ; le Londres court s'est placé à la cote ; le Paris court s'est traité à la cote, le papier à terme est rare ; le Francfort court a trouvé des preneurs, le papier à trois mois n'a pas été demandé ; le Hambourg court a été voulu, le papier à trois mois a été offert à la cote.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 100 balles café Batavia à 32 c., et environ 500 Havane blond à 33 c.

Environ 500 caisses sucre Havane blond ont été traitées à fl. 20 1/2 en entrepôt ; 400 autres de la même espèce de fl. 21 1/2 à fl. 22 ; et 12 caisses Brésil blanc à fl. 22 3/4.

| FFET PUB.    | COURS.   | CHANGES. | A COURTS JOURS. | A 2 M.  | A 3 M.   |
|--------------|----------|----------|-----------------|---------|----------|
| P. B.        |          | Amsterd. | 118 0/10 p.     | P       |          |
| Dette activ. | 52 1/8   | Londres. | 407 1/2         | 407 1/2 |          |
| Différés.    |          | Paris.   | 47 7/16 0/10    | P 47    | A 46 7/8 |
| Obl. du S.   |          | Franc.   | 35 9/16 1/2     | 35 3/8  | 35 1/4   |
| Act. S. C.   | 81 1/4 P | Hamb.    | 34 7/8          | A       | 34 9/8 A |

BOURSE D'AMSTERDAM, du 14 juin. — Dette active, 51 3/4 52 1/4 52. Différés 37 1/8 7/8 13 1/6. Bill. de chance, 17 1/4 1/2 7/8. Synd. d'am. 93 1/4 1/8. Rentes remb. 85 3/4 86 85 7/8. Lots d'o. 00. Act. de la soc. com. 81 1/4 3/4 3/8.

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 15 JUIN.  
La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. . fl. 5 70 c.  
Id. de seigle, . . . . . fl. 4 70 c.

TEMPÉRATURE DU 16 JUIN.  
A 9 h. du mat., 13 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 22 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 16 juin. — Naissance : 2 garçons, 2 filles.  
Décès : 2 garçons.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Esturgeon très frais, au *Morlane*, rue du Stockis. (619)

A louer pour la St. Jean prochaine, un grand et bel appartement, avec remises, écuries, jardins potager et d'agrément, situé dans un des plus beaux quartiers de Liège, s'adresser rue du Crucifix, n° 721. (678)

A vendre un bon et beau cheval, race croisée, prenant quatre ans, et dressé à la selle et au cabriolet, au n. 274, rue devant la Magdelaine. (600)

#### GRAND HOTEL A SPA.

Ce beau et vaste hôtel, appartenant à M. Cockerill père, vient d'être embelli par un mobilier neuf, du goût le plus moderne.

On y trouvera bonne table d'hôte et particulière, vins de toute qualité, appartemens spacieux et commodes, écuries et remises.

L'ordre et l'exactitude avec lesquels cette maison sera tenue, le soin et le zèle que le nouvel entrepreneur apportera dans ses devoirs, lui font espérer qu'il saura mériter la confiance des personnes qui lui feront l'honneur de descendre chez lui. (652)

○ A vendre les rentes annuelles et perpétuelles suivantes, dont les titres peuvent être examinés en l'étude du notaire PAQUE, à Liège :

- 1° Une de 65 fl. 5 c. P.-B., due par Me. Pierre-Joseph Delchambre, avoué, à Huy.
- 2° Une de 48 fl. 82 c., due par Jean-Joseph Philippart, vigneron, à Huy.
- 3° Une de 38 fl. 37 c., due par Jean-Baptiste Bodart, demeurant à Vezin, canton de Héron.
- 4° Une de 30 fl. 50 c., due par Georges Saint-Georges, d'Antheit.
- 5° Une de 35 fl. 43 cents, due par Gger Dans, de Horion-Hozémont.
- 6° Une de 28 florins, due par Jean-Michel Berger, de Huy.
- 7° Et une de 28 fl. 72 c., due par Joseph-Barthelemy Stasse, de Waremme.

○ Vente de meubles, livres et vins, provenant de la succession de M. le chanoine HARDY.

Le séquestre nommé à ladite succession, dûment autorisé, fera vendre au plus offrant, en la maison mortuaire, sise sur la chaussée d'Ans, n. 20, le mardi 18 juillet 1826, et jours suivans, à 2 heures de l'après-dînée, par le ministère des Maîtres BERTRAND et DELEXY, notaires, une très forte quantité de beaux meubles, consistant en commodes, console, armoire, secrétaires, chiffonniers, toilettes, bois de lit, tables de jeu, à coulisses, à thé et autres, le tout en acajou; grandes glaces et miroirs, poêles, horloges et pendules, dont une à carillon jouant douze airs, bijoux, montre et argenterie, lampes astrales et autres, vases, ustensiles de cuisine en fer et en cuivre, belle porcelaine, fayence, linges, matelas, sommiers, lits, oreillers, traversins et couvertures, un beau cabriolet neuf et un autre de voyage, et une quantité de bons vins et de beaux meubles en bois de noyer et de chêne; une bibliothèque composée de bons ouvrages, parmi lesquels se trouve le nouveau dictionnaire des sciences médicales, plus une belle collection d'arbustes et de plantes de serre et d'orangerie, etc. Le tout au comptant.

Immédiatement après la vente, ladite maison mortuaire sera mise en location à la chaleur des enchères. Des avis ultérieurs en feront connaître le jour.

A vendre un cheval à deux mains, de 5 ans, au n. 676, rue Féronstrée. (533)

#### AVIS.

Le lundi 19 juin 1826, à dix heures du matin, on exposera en vente aux enchères publiques, en l'étude du notaire TINGRY, en la ville de Huy, une maison avec cour, remise et petit jardin, formant un ensemble propre au commerce, située rue entre Deux-Portes, section d'Outre-Meuse, en ladite ville, anciennement enseignée des *Trois Roses*, et cotée n. 250, aux clauses, charges et conditions, dont on peut prendre connaissance chez ledit notaire, dépositaire des titres de propriété. (570)

( ) Belle vente de plantes, arbustes et meubles.

Le 22 juin 1826, aux deux heures de relevée, on vendra chez DELONCIN fils, entrepreneur de ventes, rue quai d'Avroy, n. 577, environ 300 pots d'arbustes et plantes d'orangerie et de serre, consistant en grenadiers, lauriers, jasmins, mimosa, magnolia, chiletra, melalencia, metrosideros, bigmonia, bruyeres, cactus, speciosissimas en bouton; agapanthe rubanée, plus une collection de 40 espèces ou variétés de rosiers du Bengale et de la Chine, la plupart nouveaux, les rosiers de pleine terre nouveaux, centifeuille, nankin, warrata, mousseuse chair double et centifeuille anglaise, oléanders à grande fleur double en fleurs, et autres plantes; plus, commodes, bois de lits, tables, chaises, gravures, et autres objets dont le détail serait trop long. Le tout argent comptant.

○ Quartier à louer, Place-Verte, n. 780.

#### VENTE VOLONTAIRE.

De meubles et effets qui aura lieu le samedi dix-sept du présent mois, aux deux heures de relevée, rue Gerardrie, numéro 627, consistant en secrétaires, commodes, garde-robes, bois de lits, literie, une boutique propre au commerce d'épicerie, et autres objets, au comptant. (633)

○ A vendre une belle et commode maison, avec cour et jardin, sise à Liège, place du Marché-Neuf, cotée 729. S'adresser à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, en cette ville, place St. Pierre, n. 871.

(101) Vente définitive et sans remise.

Le mardi 20 juin 1826, aux 2 heures de relevée chez DELON à Battice, le soussigné notaire procédera à la vente publique et aux enchères à la requête de M. l'avocat Defraiture, d'un petit corps de ferme sis à Elvaux en la commune de Battice, consistant en maison, bâtimens d'exploitation avec environ trois bonniers quarante une perches de prairies, joignant aux sieurs Polis, Denis et au chemin.

S'adresser au soussigné pour connaître les conditions.  
HALLEUX, notaire.

( ) Vente volontaire.

Mardi 27 juin, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère du notaire BERTRAND, on exposera en vente aux enchères, une maison spacieuse, en très bon état, propre au commerce, sise à Liège, rue St. Hubert, n° 578, à côté de l'Hôtel du gouvernement, il sera donné à l'acquéreur beaucoup de facilité pour le paiement du prix, les titres de propriété et conditions de la vente sont déposés en l'étude dudit M<sup>e</sup> BERTRAND notaire, place St. Pierre n° 871.

(91) CINQUIÈME DIRECTION DES FORTIFICATIONS.

#### Ville de Liège. — ADJUDICATION PUBLIQUE.

D'après une autorisation de son excellence le commissaire général de la guerre et sous son approbation ultérieure, le lieutenant général du génie. A Croiset directeur de la cinquième direction des fortifications, ou en cas d'absence, le capitaine Engelen commandant du génie dans la province de Liège, procédera à l'adjudication publique.

1° Des renouvellemens et réparations nécessaires tant à la caserne de l'artillerie aux Ecoliers, qu'aux bâtimens qui en font partie.

2° Des renouvellemens et réparations nécessaires à la caserne de cavalerie derrière le Palais de justice.

Ces adjudications auront lieu le 24 juin 1826, à onze heures du matin, à l'Hôtel de la Couronne Impériale, à Liège, où les devis seront déposés en lecture quinze jours avant l'adjudication; entre-tems on pourra prendre des informations ultérieures au bureau du génie Quai de la Sauvenière, n. 32 bis.

On donnera des indications sur les lieux, mardi le 20 juin à neuf heures du matin, à commencer aux Ecoliers.

(104) A vendre par expropriation forcée.

Premier lot. — 1° Une maison avec une étable, en mauvais état, appendices et dépendances, située en lieu dit Houlpax, commune de Jupille.

2° Un jardin au même lieu, contenant environ quatre perches 58 aunes P.-B.

3° Un verger au même lieu, contenant environ vingt trois perches 92 aunes.

4° Un verger au même lieu, contenant environ vingt une perches 39 aunes.

Deuxième lot. — 5° Une pièce de terre, sise en lieu dit Trixhe Meuson, même commune, contenant environ trente sept perches 95 aunes.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés en la commune de Jupille, quartier de l'Est, de la ville de Liège, arrondissement, district et province de Liège, et sont occupés et exploités par Jean-Pascal Sauvage, cultivateur, à l'exception de la pièce de terre numéro cinq, laquelle est exploitée par la dame veuve Franck, partie saisie.

Ils ont été saisis par le ministère de l'huissier François Léonard muni d'un pouvoir spécial, en date du dix mai mil huit cent vingt six, enregistré à Liège le lendemain, à la requête de la D<sup>lle</sup> Agnès Boman, fille de quartier, demeurant à Liège, rue derrière St-Jacques, sur Elisabeth Fagard, v<sup>e</sup> de Walthère Franck, marchande, Elisabeth Franck, ménagère et Godefroid-Joseph Dupuis, son époux, serrurier et Marie-Barbe Franck, sans profession, domiciliés tous en la commune de Jupille, par procès verbal du treize mai mil huit cent vingt six, enregistré à Liège, le seize du même mois.

Des copies entières du procès verbal de saisie ont été laissées avant son enregistrement à M<sup>r</sup>. Lambert Joseph Defize, greffier de la justice de paix du quartier de l'Est de la ville de Liège, et à M<sup>r</sup>. Henri Massart, assesseur délégué pour le bourgmestre de la commune de Jupille.

Il a été transcrit au bureau des hypothèques de Liège, le dix huit mai 1800 vingt six, et au greffe du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le trente du même mois.

La première publication du cahier des charges, aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le vingt quatre Juillet mil huit cent vingt six, dix heures du matin.

M<sup>e</sup> Gaspar SERVAIS, avoué audit tribunal, demeurant à Liège, rue de la Rose, n° 469, y patenté le 29 juin 1825, 4<sup>e</sup> classe art. 394 occupe pour la poursuivante.

G. SERVAIS, avoué.